

EXTRAITS DE LA SEANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2009

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 1^{er} octobre 2009 à 20 h 30, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur CUMONT Denis, Maire.

Etaient présents : MM. CUMONT, PECHENOT, CHANUT, GARNIER, Mme SUTTER, M. PREAU, Mmes DANREZ, GIABBANI, CAGNAT, MM. MADELENAT, VIGNOL, ROBIN, Mme BARON, M. PERNOT.

Absente excusée : Mme SAUVION (pouvoir à D. CUMONT).

Secrétaire de séance : J. PERNOT.

☆☆☆

Monsieur le Maire accueille Monsieur Philippe WATTECAMPS, Directeur de la Résidence « Mémoires de Bourgogne » ; celui-ci fait une présentation du dispositif qui est prévu dans l'établissement dans le cadre du plan de continuité à actionner en cas de pandémie de grippe A de type H1N1.

BUDGET GENERAL COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°1 :

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur PECHENOT, adjoint aux finances, adopte les modifications qu'il est nécessaire d'apporter au budget primitif, afin d'ajuster certains crédits :

Virement de crédits :

Section	Sens	Article	Prog.	Diminution sur Crédits alloués	Augmentation des crédits
Fonctionnement	Dépense	6411 Personnel titulaire			4 100
Fonctionnement	Dépense	6453 Cotis. aux caisses de retraite			4 100
Investissement	Dépense	2132 Logements aux Bréandes	10006		150
Investissement	Dépense	238 Logements aux Bréandes	10006		700
Investissement	Dépense	2135 Installations générales	ONA		1 800
Fonctionnement	Dépense	022 Dépenses imprévues		- 4 100	
Fonctionnement	Dépense	61523 Entretien voies et réseaux		- 4 100	
Investissement	Dépense	2312 Zone sportive et de loisirs	10004	- 2 650	
TOTAUX				- 10 850	- 10 850

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AUXERROIS :

Le conseil communautaire a modifié ses statuts pour compléter et préciser la compétence « aménagement de l'espace », d'une part, et renforcer la compétence « technologies de l'information et de la communication », d'autre part. Les conseils municipaux des 19 communes membres sont consultés pour entériner cette modification statutaire. Le conseil municipal, à la majorité, approuve la modification des statuts de la communauté de communes de l'Auxerrois.

DECISIONS DU MAIRE :

Monsieur le Maire donne le compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- **N° 2009/19 du 21/07/2009** : Renonciation au droit de préemption concernant la vente d'un pavillon dans la Grande Rue.
- **N° 2009/20 du 23/07/2009** : Renonciation au droit de préemption concernant la vente d'une maison ancienne rue de la Cour.

- **N° 2009/21 du 11/08/2009** : Renonciation au droit de préemption concernant la vente d'un terrain dans la zone d'activités des Bréandes.
- **N° 2009/22 du 25/08/2009** : Attribution des travaux d'entretien de la voirie communale 2009 à l'entreprise EUROVIA Bourgogne pour la somme de 32 970,93 € HT.

VENTES DE TERRAINS DANS LA ZONE D'ACTIVITES DES BREANDES :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 19 novembre 2008 concernant la vente d'un terrain de 2 525 m² dans la zone d'activités des Bréandes à la SCI Abralemou. Ce terrain sera divisé en fait en 2 lots, l'un de 1 387 m² pour la SCI Abralemou, le second de 1 138 m² à la SCI Aillerie/Bouillot. Les Frais de division et de branchement aux divers réseaux seront à la charge des acquéreurs.

AFFAIRES DIVERSES :

- o Création d'un verger conservatoire : Le Conseil Régional de Bourgogne soutient des projets contribuant à la sauvegarde des variétés fruitières locales. Il peut s'agir de la restauration ou de la création de nouveaux vergers avec plantation éventuelle de haies autour des arbres fruitiers et installation de ruches à proximité. Le conseil municipal porte un intérêt certain à ce type de projet ; néanmoins, la date de dépôt des dossiers pour 2009 étant dépassée, un projet pourrait être présenté en 2010.
- o Zone sportive et de loisirs 2^{ème} tranche : L'architecte a remis un projet pour la seconde tranche qui n'est pas conforme aux souhaits de la municipalité. Le dossier est donc à nouveau à l'étude. Les demandes de subvention pourront être lancées dès que le projet sera finalisé.
- o Modification du menu au restaurant scolaire : Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande émanant d'un parent d'élève de Perrigny pour que son fils, scolarisé en maternelle, puisse bénéficier d'un régime sans porc pour des motifs religieux. Il rappelle la position qui avait déjà été prise en réunion de municipalité, ainsi que lors d'une commission de développement, à savoir qu'aucune considération personnelle, pas plus religieuse qu'autre, ne devait modifier la gestion collective du service public de restauration scolaire. Les échanges de point de vue sur la question sont unanimes : en premier lieu, l'application du principe de laïcité dans une école publique, et en second, le fait qu'il n'existe aucune réglementation qui fait obligation aux services de restauration scolaire de prendre en compte les exigences alimentaires de tous ordres, y compris confessionnel. Un courrier en réponse sera adressé en ce sens à la famille.
- o Conseil communautaire du 24/09/2009 : Le dernier conseil communautaire s'est réuni le 24 septembre à Villefargeau. Le compte rendu est disponible en mairie.
- o Développement touristique de l'Yonne : Le compte rendu d'activités 2008 ainsi que le schéma de développement 2009-2011 sont disponibles en mairie pour consultation.
- o S.I.E.A. : Le rapport d'activités 2008 du Syndicat d'Energie de l'Auxerrois en ce qui concerne la concession gaz est disponible en mairie pour consultation.
- o Renforcement de la route de la Barcelle : Une réunion a été organisée en mairie avec les responsables du syndicat et de GRDF pour tenter de trouver une solution financière au problème de la réfection de la route de la Barcelle du fait de la présence, de part et d'autre de la chaussée, de canalisations gaz moyenne tension.
- o Service d'assainissement : Le rapport technique et financier établi par le délégataire du service public, la société Bertrand, est disponible en mairie pour consultation.
- o Concours des maisons fleuries : le jury communal, après deux passages, a établi un classement par catégorie. La remise des prix aura lieu lors de la cérémonie des vœux du Maire début janvier 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 40.